Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_168-DE

DC_2026_168

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DOUABIN Stéphane

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 9 pouvoirs) : 71	L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 17/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Mickaël LEFEUVRE - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,André BOUTHEMY - CORNILLE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Jean-Marc MAILLARD donne pouvoir à Magali BUDOR,Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY,Karine MOREL donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Christine HEUDE donne pouvoir à Patrick PLANCHET,Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Paul LAPAUSE,Fabien LAMIRE donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Carine GERMOND,Anne BRIDEL donne pouvoir à Sophie MARQUANT,Nadège LE FLOCH donne pouvoir à Erwann ROUGIER

Etaient absents :
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Jean-Luc DUVEL,Thierry PIGEON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_168-DE

DC_2026_168

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2026

- Désignation de membres au Syndicat "Eau des Portes de Bretagne"

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5711-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 1977, modifié, constituant le syndicat mixte Eau des Portes de Bretagne ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que Eau des Portes de Bretagne est un syndicat mixte fermé à la carte régi par les dispositions de l'article L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le syndicat exerce la compétence relative à la production et la distribution d'eau potable ;

Considérant que Eau des Portes de Bretagne a pour membres, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le syndicat mixte cités ci-après :

- Pays de Châteaugiron Communauté
- Liffré-Cormier Communauté
- Vitré Communauté
- Le Syndicat d'eau et d'assainissement Le Pertre – Saint Cyr le Gravelais

Considérant que le nombre de représentants de Vitré Communauté est fixé à 15 titulaires et 3 suppléants ;

Il vous est proposé de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants de Vitré Communauté au Syndicat « Eau des Portes de Bretagne » indiqué ci-dessous ;

Communes	**Nom / prénom**
Argentré du Plessis	Charles JEULAND (titulaire)
Balazé	Stéphane DOUABIN (titulaire)
Châteaubourg	Teddy REGNIER (titulaire)
Châteaubourg	Arnaud DUPUIS (titulaire)
Erbrée	Michel ERRARD (titulaire)
La Guerche-de-Bretagne	Yannick BESNARD (titulaire)
Princé	Guylène JEUSSELIN (titulaire)
Saint M'Hervé	Samuel CHAUVIN (titulaire)
Val d'Izé	François Xavier JUGUET (titulaire)
Vitré	Vanessa ALLAIN (titulaire)
Vitré	Fabien LAMIRE (titulaire)
Landavran	Serge BERGER (titulaire)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260430-DC_2026_168-DE

DC_2026_168

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Princé	Frédéric FAUCHEUX (titulaire)
Saint-Christophe des Bois	Myriam PIGEON (titulaire)
Bréal-sous-Vitré	Thomas CHAUDET (titulaire)
Erbrée	Ollivia DE LA VALIERE (suppléante)
Saint-Christophe des Bois	Marie-France ESNAULT (suppléante)
Saint-Aubin des Landesa	Nicolas ROCHER (suppléante)

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 71

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
4 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DOUABIN

Signé par Stephane DOUABIN
3e vice-président en charge des finances, de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et des contractualisations.
6 mai 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.